

Comité de Pilotage du 03 avril 2013 / 2013ko apirilaren 3ko Gidaritza Batzordea

Compte-rendu / Bilduma

Jean-Paul IRIQUIN accueille et remercie les membres présents à cette séance (dont la liste figure en fin de compte-rendu) consacrée à la restitution du document d'objectifs du site Natura 2000 Mondarrain Artzamendi.

Il souligne le fait que ce document a été élaboré en s'appuyant sur des expertises écologiques et socio-économiques mais aussi sur une large concertation avec l'ensemble des acteurs du site.

Ce travail a permis de définir des enjeux et des objectifs équilibrés et cohérents qui concourront à la préservation durable des habitats et des espèces dans le respect des exigences économiques et sociales.

Il remercie toutes les personnes qui se sont impliquées dans l'élaboration de ce document et souhaite que la gestion de ce site se poursuive dans le respect et l'esprit de concertation présents depuis le début de la démarche.

Il propose ensuite de débiter la séance selon l'ordre du jour suivant :

- ✓ 1 Calendrier récapitulatif de l'élaboration du documents d'objectifs (DOCOB) ;
 - ✓ 2 Validation des enjeux, des objectifs et des actions ;
 - ✓ 3 Proposition de validation du périmètre après ajustement ;
 - ✓ 4 Proposition de validation du DOCOB ;
 - ✓ 5 Désignation de la structure porteuse de l'animation.
- Clôture de la séance.

Le support informatique présenté au cours de cette séance est disponible sur le site internet de la Mairie d'ITXASSOU (www.itxassou.fr), Environnement/Natura 2000/Avis et compte-rendus réunions ou à l'adresse suivante : <http://www.itxassou.fr/Environnement/compte-rendus-des-reunions.html>

1- Calendrier récapitulatif de l'élaboration du documents d'objectifs (DOCOB)

Fanny DALLA-BETTA (E.H.L.G) rappelle les différentes étapes qui ont conduit à la séance du jour, en précisant pour chacune d'elles l'ordre du jour.

Année 2011	1er COFIL (mai) / 2 réunions publiques (mai) / 1ère campagne des groupes de travail : 6 réunions (décembre)
Année 2012	2ème campagne des groupes de travail : 2 réunions (février) / 2ème COFIL (mars) / 3ème campagne des groupes de travail : 1 sortie terrain et 2 réunions (septembre) / 3ème COFIL (décembre)
Année 2013	4ème COFIL : validation définitive du DOCOB (avril)

2- Validation des enjeux, des objectifs et des actions

5 enjeux écologiques :

- 1. Conserver / restaurer les zones humides d'intérêt communautaire ;
- 2. Maintenir / restaurer les landes sèches d'intérêt communautaire ;
- 3. Préserver les habitats forestiers et la faune associée ;
- 4. Protéger les stations d'espèces d'intérêt communautaire ;
- 5. Garantir le maintien des colonies de chauves-souris.

2 enjeux socio-économiques

- 1. mutation de l'utilisation agro-pastorale du massif (diminution du rôle du troupeau dans la gestion de l'ensemble des étages : fonds de vallée, zones intermédiaires, estives) ;
- 2. manque d'harmonisation des activités avec les enjeux écologiques du site et avec les autres usagers.

8 objectifs de gestion de développement durable

- 1 Favoriser un pastoralisme adapté au maintien des habitats d'intérêt communautaire : **2 fiches-actions**
- 2 Préserver les habitats forestiers, notamment ceux abritant des insectes saproxyliques d'intérêt communautaire (Rosalie des Alpes, Scarabée Pique-prune) : **4 fiches-actions**
- 3 Maintenir les zones humides d'intérêt communautaire : **2 fiches-actions**
- 4 Préserver les habitats des chauves-souris : **3 fiches-actions**
- 5 Préserver les stations d'espèces végétales des ravins (Soldanelle velue, Trichomanes remarquable) et les espèces animales cavernicoles (Escargot de Quimper) : **3 fiches-actions**
- 6 Améliorer la connaissance scientifique du site : **2 fiches-actions**
- 7 Evaluer les effets des mesures de gestion mises en place sur le site : **2 fiches-actions**
- 8 Informer, sensibiliser et accompagner les acteurs locaux dans une gestion durable de leur territoire : **6 fiches-actions**

Toutes les mesures et leurs financements sont ensuite détaillées puis localisées sur une cartographie, ceci afin de se rendre compte de leur étendue sur le territoire du site Natura 2000 et des financements qui seront alloués aux contractants.

• Les remarques suivantes sont apportées :

- *objectif n°5 : concernant la protection des espèces végétales présentes dans les ravins, la Directive Habitat ne prévoit pas de dispositif réglementaire ; une proposition parallèle au DOCOB pourrait être mise en place pour assurer une surveillance toute particulière de ces ravins par des agents assermentés ;*

- objectif n°8 : Emilie LABORDE (D.D.T.M) ajoute que les éléments budgétaires relatifs à l'animation du DOCOB doivent figurer dans le document afin de connaître le coût prévisionnel de sa mise en oeuvre par rapport aux actions proposées.

● La protection des espèces végétales (objectif n°5) revient dans le débat ; les intervenants s'interrogent sur les mesures « hors contrat » présentées et sur la faisabilité de créer un dispositif réglementaire dans le cadre du COPIL.

Mme LABORDE : le DOCOB a vocation à aller au-delà des simples contrats et peut proposer des actions non financées. Il est donc normal de voir ce type de propositions. En validant le DOCOB, on valide d'étudier ces possibilités et le COPIL pourra être amené à donner son avis.

M. LE MOAL : aujourd'hui, outre la dégradation de leur habitat, un des facteurs importants de dégradation des espèces végétales d'intérêt communautaire sub-endémiques situées dans les ravins encaissés du site est la destruction directe, du fait de vandalisme par des collectionneurs, ou du fait d'activités de découverte (canyoning par exemple) de façon plus indirecte. Ces espèces sont associées à un cortège d'espèces remarquables (pour certaines également protégées au niveau national), faisant de ces milieux des habitats particulièrement remarquables et menacés, pour la conservation desquels il est probable que le dispositif Natura 2000 seul, avec les outils contractuels qu'il propose, ne soit pas suffisant. Dès lors, afin de permettre de mobiliser de façon plus ciblée les pouvoirs de police de la Nature, et de rassembler les moyens les plus à même de répondre aux importants enjeux de conservation identifiés, il est proposé de réfléchir au dispositif qui permettra le classement réglementaire de ces ravins (par exemple : Arrêté de protection de biotope ou Réserve Naturelle) le plus adapté pour le site.

C'est donc la proposition d'une réflexion sur ce sujet qui est proposée au COPIL, les partenaires de la réalisation du DOCOB faisant état des limites qu'offre le dispositif Natura 2000 à lui seul pour la réalisation d'un des objectifs de conservation essentiels pour le site.

M. BOUQUET : imaginer un outil réglementaire n'est pas de la compétence d'un COPIL, un projet de loi serait nécessairement la seule solution.

Mme LABORDE : il s'agit de réfléchir à la mise en place d'un classement à partir d'outils déjà existants comme un arrêté de protection de Biotope ou une réserve naturelle.

Mme CASTRO : il me semble que cet aspect doit être englobé dans un programme d'animation renforcée axé sur la sensibilisation, ceci afin de rester dans l'esprit de Natura 2000.

M. OLAIZOLA : la sensibilisation et la communication me semblent aussi essentielles dans la mesure où la réglementation ne changera pas le comportement des collectionneurs qui connaissent pertinemment la portée de leurs actes.

M. ETCHEPARE : la plupart des propriétaires ignorent la biodiversité présente sur leurs parcelles ; il serait intéressant de les en informer pour qu'ils agissent de manière préventive.

M. LE MOAL : il est en effet important de communiquer en ce sens d'autant plus que les propriétaires sont en première ligne pour faire respecter la protection de ces espèces, et que certains s'en acquittent très bien dès lors qu'ils ont compris les enjeux.

3- Proposition de validation du périmètre après ajustement

Au regard de la proximité immédiate avec le site Natura 2000 de la Nive et des réalités de terrain concernant la gestion cohérente de l'ensemble des habitats, la nécessité d'ajuster le périmètre est apparue au premier stade de l'élaboration du DOCOB.

Suite à un travail de juxtaposition réalisé avec Jérémie COINON, en charge du DOCOB « La Nive » au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Nive, le périmètre du site Natura 2000 Mondarrain Artzamendi a été réajusté et dispose d'une superficie de 5 448 Ha contre 5 693 Ha (le périmètre d'étude simplifié comprenait une partie du réseau hydrographique de la Nive).

Les têtes de bassins (tourbières) situées dans les zones d'estive ont été réappropriées dans le site Mondarrain Artzamendi afin de mettre en oeuvre les MAEt de manière cohérente avec les actions de gestion. Le site de La Nive a conservé la ripisylve et en grande majorité, les stations de Trichomanes remarquable et Soldanelle velue. La mise en oeuvre des actions de protection de ces espèces se fera en collaboration avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Nive.

La cartographie diffusée est à retravailler puisqu'elle représente encore la zone d'étude comportant une partie du périmètre de la Nive.

Le principe du réajustement du périmètre comme indiqué est validé en attente de la cartographie correspondante.

4- Proposition de validation du DOCOB

● *M. le Sous-Préfet de Bayonne : les éléments complémentaires à apporter quant au périmètre ne représentent pas un sujet bloquant pour la validation du document d'objectifs. Un délai supplémentaire peut donc être accordé car l'Etat dispose d'un délai de 15 jours pour confirmer la validation.*

Les autres réserves concernent d'une part, la typologie des habitats naturels non encore validée par le Conservatoire Botanique en ce qui concerne les habitats rocheux et d'autre part, la transmission des éléments budgétaires correspondant à l'animation du DOCOB.

Il est à noter une bonne implication et un travail de qualité fournis par la structure porteuse et l'opérateur technique.

Mme LABORDE : il convient de mentionner ces manquements dans le DOCOB afin qu'ils soient mis en place par la suite.

- M. le Sous-Préfet de Bayonne demande à l'assemblée d'exprimer d'éventuelles remarques et propose de valider le DOCOB.

M. BOUQUET : outre l'étude hypothétique de mise en place d'un dispositif de protection réglementaire sur les ravins du site, je n'ai pas d'observation à formuler.

Mme CASTRO : j'ai manifesté, par voie électronique ce matin, des observations techniques concernant le diagnostic socio-économique, écologique et les fiches actions.

Mme DALLA-BETTA : nous en avons effectivement pris connaissance ce jour.

M. le Sous-Préfet de Bayonne : ces commentaires seront étudiés et intégrés au DOCOB.

Mme LABORDE : le processus d'élaboration d'un DOBOB est lourd et arriver à un document ficelé n'est pas chose aisée ; il est normal qu'en fin de démarche, des observations ne remettant pas en cause le travail de fond, émergent.

M. le Sous-Préfet de Bayonne propose de soumettre le DOCOB dans sa version finale à la validation.

D'après les documents mis à disposition des membres du COPIL, le DOCOB est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Dès la réception des documents complémentaires, les objectifs et mesures de gestion s'appliqueront sur le périmètre réajusté.

4- Désignation de la structure porteuse de l'animation

Suite à la sollicitation de M. le Sous-Préfet de Bayonne, le SIVU confirme sa candidature pour réaliser l'animation du DOCOB.

M. le Sous-Préfet de Bayonne accepte la candidature, se réjouit de l'attitude des collectivités territoriales qui sont vouées à porter ce programme et souhaite que cette nouvelle étape se déroule dans des conditions similaires.

- *M. IRIQUIN : étant donné le calendrier resserré pour la conduite d'une animation globale, le SIVU a choisi de lancer un programme d'animation simplifié dès le printemps 2013 principalement axé sur l'accompagnement des MAEt.*

M. ELOSEGI : est-ce qu'un échancier est prévu pour le reste de l'animation ?

M. IRIQUIN : le SIVU doit travailler rapidement sur un dimensionnement de l'animation à compter de 2014.

Mme LABORDE : prévue légalement sur 3 ans, l'animation doit couvrir tous les aspects définis dans le cadre du DOCOB et comprend un volume de missions relativement conséquent. Compte-tenu des aléas du calendrier, il était impossible d'anticiper le travail de lancement du marché avant la validation du DOCOB tout en sachant en plus que le programme des crédits européens se termine en 2014.

D'un commun accord avec la DREAL, la solution consistait à lancer une animation réduite en 2013 avec un nombre minimum de journées (souscription MAEt, veille et accompagnement des autres contrats, bilan année, réajustement projet agro-environnemental 2013) avant de porter une réflexion sur la suite du programme.

M. POINEAU : dans ces conditions, aucune animation ne sera proposée durant le second semestre 2013 ?

Mme LABORDE : ces changements sont délicats et nous ne disposons pas de visibilité pour 2014 quant aux financements possibles.

● Concernant la charte Natura 2000, l'Etat n'a pas milité en faveur de la présentation d'une charte au COPIL de validation. La Charte Natura 2000 constitue l'autre volet de la politique contractuelle et volontaire de Natura 2000. A la différence des contrats, la charte ne prévoit pas de contrepartie financière. En revanche, sa signature donne droit à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et permet d'accéder à certaines aides publiques (notamment en matière forestière où l'adhésion à la charte Natura 2000 constitue des garanties de gestion durable des bois et forêts situés dans le site). La charte Natura 2000 d'un site est constitutive du DOCOB mais génère des dépenses pour les collectivités, c'est donc la raison de sa non-présentation aujourd'hui.

Mme DALLA-BETTA : il en est de même pour les autres contrats ? Des personnes engagées en MAEt ou contrats Natura 2000 peuvent également bénéficier de l'exonération de la TFPNB.

Mme LABORDE : l'adhésion à la charte est plus simple que la souscription d'un contrat Natura 2000. Cet outil permet aux signataires de s'engager dans la démarche Natura 2000 sans nécessiter un lourd investissement personnel et financier et relève davantage des bonnes pratiques.

M. le Sous-Préfet de Bayonne s'interroge sur la possibilité d'effectuer une simulation de l'impact financier correspondant à l'exonération de la TFPNB.

M. OLAIZOLA : étant donné que ce guide de bonnes pratiques fait partie intégrante du DOCOB et que l'Etat ne peut refuser une souscription, il serait opportun de travailler à son élaboration.

M. le Sous-Préfet salue le travail de concertation qui a été réalisé sur le territoire dans le cadre de l'élaboration de ce DOCOB.

Jean-Paul IRIQUIN réitère ses remerciements aux personnes qui ont oeuvré à la bonne conduite de ce programme et clôture la réunion.

Aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h30.

Gaia bukatua denez, bilkura 17:30tan gelditzen da.



SIVU Natura 2000 Mondarrain Artzamendi
Comité de Pilotage du 03 avril 2013

LISTE DES EXCUSÉS / PRÉSENTS

Nom et Prénoms	Organisme	Signature
EZCURRA Jean-Michel	Délégué SIVU Commune d'AINHOA	Excusé
SAINT-PIERRE Marie-Claire	Délégué SIVU Commune de LOUHOSOA	Excusée
BERHOVET Bernabé	Délégué SIVU Marie BIDARRAY	B
ITUTCHA J-Maie	Délégué SIVU. ESPELETTE	
LAGARDE Laurent	Délégué SIVU AINHOA	
ELOSEGI Iker	EMLG	
POINEAU Francis	Euskal Herriko Laguntza Berrak	
CASTRO Imélie	CRPF Aquitaine	
ETCHEPARE J. François	ONF 64	
ITURRIA Patrice	ONF. 64	
HONGABURE Bernadette	Déléguée SIVU LOUHOSOA	
LABORDE Emilie	DDTM 64	
DALLEMES Patrick	Sous-Prefet de Bayonne	
IRIBUIH Paul	Préf SIVU délégué 20 ans	
Rubio Florence	Agglomération Sud Pays Basque	
BOUQUET Bruno	ONICET	

